



PROGRAMME EMPRES

**(Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs
et maladies transfrontières des animaux et des plantes –
Composante Criquet pèlerin)**

EN RÉGION OCCIDENTALE

**RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL DE
CADRAGE RELATIF A L'ELABORATION
DE PLANS DE GESTION DES RISQUES
LIES AU CRIQUET PELERIN**

Bamako, Mali, 28 avril – 02 mai 2008

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Mai 2008

Atelier régional de cadrage relatif à l'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin en région occidentale

Bamako, Mali, 28 avril – 02 mai 2008



Participants

Sommaire

Liste des abréviations et acronymes	4
Liste des recommandations	5
Préambule.....	6
1. Ouverture de l'atelier.....	8
2. Désignation du Comité de rédaction.....	9
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	9
4. Rappel des contexte, objectifs et enjeux des travaux de l'atelier	10
5. Présentation d'un cas concret de plans de gestion des risques dans un autre domaine de catastrophes naturelles.....	10
6. Clarification des définitions liées à la gestion des risques	11
7. Proposition d'approche méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin : prévention et crise.....	12
8. Elaboration d'un canevas de Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA) : architecture et contenu	12
9. Elaboration d'un canevas de Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) : architecture et contenu	13
10. Retour d'expérience de la campagne 2007 au Yémen	15
11. Chronogramme 2008-09 des travaux à conduire pour l'élaboration des plans au niveau des pays et au niveau régional.....	15
12. Date et lieu de l'atelier régional de suivi	15
13. Adoption des conclusions et recommandations	15
14. Clôture de l'atelier	17
Annexes	I
Annexe 1. Programme de travail de l'atelier	II
Annexe 2. Gestion du risque acridien : méthodologie	IV
Annexe 3. Gestion du risque : Plan de prévention du risque acridien (PPRA)	V
Annexe 4. Canevas de Plan de prévention du risque acridien (PPRA)	VI
Annexe 5. Gestion de crise : Plan national d'urgence antiacridien (PNUA).....	XIV
Annexe 6. Canevas de Plan national d'urgence antiacridien (PNUA)	XV
Annexe 7. Projet de chronogramme 2008-09	XXV
Annexe 8. Liste des participants.....	XXVI

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AELP le	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre Criquet pèlerin (Banque mondiale)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djaména, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CALA	Centre Autonome de Lutte Antiacridienne (Niamey, Niger)
CERF	<i>Central Emergency Response Fund</i> / Fonds central d'intervention d'urgence
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie)
CNLCP	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (Bamako, Mali)
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DTA	Différentes Tâches à Accomplir
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Desert Locust Component</i> - Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes / Composante Criquet pèlerin (FAO)
EMPRES/RO	Programme EMPRES en Région occidental
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
FSP	Fonds de solidarité prioritaire (France)
PALPCP	Projet d'appui à la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO (BAD)
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
PRUA	Plan de Prévention du risque Acridien
PO	Plan d'opération
RO	Région occidentale
UNLA	Unité nationale de lutte antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Etats-Unis)

LISTE DES RECOMMANDATIONS

A la fin de l'atelier, les participants ont recommandé que :

- R1. L'établissement du PPRA et du PNUA relève d'un engagement politique des pays pour mieux asseoir la « Prévention » (phases de rémission et/ou de résurgence) et faire face à la « Crise » (phases de recrudescence et/ou d'invasion).**
- R2. Les plans (PPRA et PNUA) soient basés sur l'élaboration d'un processus d'information, de prise de décision et de coordination des moyens et par conséquent impliquent, notamment pour le PNUA, tous les partenaires parties prenantes dans la gestion de la crise.**
- R3. Les éléments constitutifs des plans soient préparés et instruits par une structure chargée officiellement de la lutte antiacridienne dans chaque pays.**
- R4. Les plans soient validés par le pouvoir politique national et intégrés dans les droits et obligations des pays adhérant au programme EMPRES et membres de la CLCPRO.**
- R5. Les Etats membres de la CLCPRO/EMPRES-RO s'approprient le PPRA et le PNUA, à travers l'opérationnalité des DTA, pour une meilleure gestion du risque acridien.**
- R6. Pour la mise en œuvre effective du PPRA et du PNUA, les Etats membres de la CLCPRO se dotent d'un Fonds d'urgence spécifique au Criquet pèlerin.**
- R7. Les pays qui ne disposent pas de PPRA disposent d'un PNUA qui mette un accent particulier sur les outils de réaction et leur mise en oeuvre. Un noyau antiacridien sera nécessaire pour entretenir et activer ce plan.**
- R8. Le renforcement de la solidarité et l'entraide entre les pays de la RO soient développés à travers la CLCPRO.**

PREAMBULE

Le risque n'a jamais autant été évoqué dans nos sociétés contemporaines. Les moyens de communication dont nous disposons aujourd'hui n'y sont probablement pas étrangers. Citons par exemples les catastrophes de Tchernobyl en 1986, Katrina à la Nouvelle-Orléans en 2005, le tremblement de terre de Boumerdes en Algérie en 2003 ou le Tsunami dans l'Océan indien fin 2004. Au regard de ces exemples, quel que soit leur niveau de modernité et de développement, toutes les sociétés contemporaines sont concernées par des risques tant naturels que technologiques.

Le risque, naguère fléau et calamité que l'on ne pouvait que subir, est aujourd'hui de plus en plus considéré par les populations des pays concernés comme un élément à gérer de par une demande de sécurité de plus en plus forte. De fait, les politiques publiques, prennent aujourd'hui de plus en plus en compte les risques.

En ce qui concerne le cas particulier du Criquet pèlerin, la question de la gestion des risques a aussi été régulièrement évoquée au cours de ces dernières années. Le programme EMPRES¹ en Région occidentale (RO) prévoit dans son Schéma de planification des activités 2006-2009 une activité spécifique (n° 4.6) relative à la gestion des risques intitulée : « Etablir en concertation avec les pays, des plans de gestion des risques et veiller à leur exécution ». Le rapport d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin (L. Brader et al., août 2006), parmi les leçons tirées, recommande l'élaboration de plans de gestion des risques. Les projets FSP², PALPCP³ et AELP⁴, mis en oeuvre dans le cadre, ou en concertation avec le programme EMPRES-RO, prévoient également des financements relatifs à la mise en place de tels plans. Lors de sa 38^{ème} Session tenue du 11 au 15 septembre 2006 à Rome, Italie, le Comité de lutte contre le Criquet pèlerin (*Desert Locust Control Committee – DLCC*) a aussi régulièrement évoqué la nécessité d'élaborer des plans de gestion des risques. Il recommandait notamment la création d'un fonds d'urgence pour le Criquet pèlerin, qui constitue un point clé de la gestion des risques.

La crise acridienne 2003-05, malgré l'alerte qui avait été lancée très précocement, a démontré une nouvelle fois qu'elle aurait pu être moins grave si davantage de ressources avaient été mobilisées rapidement pour lutter contre les stades les plus précoces de la recrudescence. Cette lenteur révèle en fait aussi la nécessité d'un plus grand besoin d'organisation des acteurs concernés en se préparant mieux aux différentes situations acridiennes possibles.

L'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin constitue un élément clé de la stratégie de lutte préventive mise en oeuvre dans le cadre du programme EMPRES-RO. Cette stratégie suppose de s'organiser au mieux pour mettre en oeuvre la lutte préventive et se préparer aux situations de crise. Mais, cette stratégie ne prévaut que si sont envisagés, en cas de recrudescence ou d'invasion, les mesures à prendre et les moyens à mobiliser propres à assurer une capacité de réaction quasi-immédiate à une situation d'alerte. La lutte préventive réduit la prévalence des risques de recrudescence ou d'invasion mais n'assure pas de leur maîtrise totale. C'est le propos de l'élaboration des plans de

¹ *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Desert Locust Component - Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes / Composante Criquet pèlerin (FAO)*

² Fonds de solidarité prioritaire (France).

³ Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin (Banque africaine de développement).

⁴ *Africa Emergency Locust Project / Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (Banque mondiale).*

gestion des risques liés au Criquet pèlerin qui consiste à formaliser l'organisation de la lutte, qu'elle soit préventive ou en situation d'urgence.

Dans ce contexte général, l'atelier d'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin, a été organisé conformément au plan d'opération 2008 du Programme EMPRES-RO. Il constituait, pour les acteurs concernés, une première concrétisation du processus d'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin, initié lors de la 6^{ème} réunion des Chargés de liaison dudit Programme, tenue à Agadir, Maroc, du 26 au 30 novembre 2007. Il avait pour objectif principal de fixer un cadre méthodologique harmonisé d'élaboration de plans de gestion des risques au niveau des pays membres du programme EMPRES-RO.

Le présent rapport présente les travaux qui ont été conduits au cours de l'atelier et leurs résultats ainsi que les conclusions et recommandations adoptées par les participants.

Ont participé à cet atelier :

- les Chargés de liaison du programme EMPRES-RO et/ou responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne (UNLA) des 10 pays concernés de la RO : Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie ;
- les représentants du siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC) et de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO) / Coordination EMPRES-RO ;
- les coordonnateurs du projet AELP de la Banque mondiale (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) ;
- un représentant du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad – France) ;
- des représentants de la Protection civile et du Commissariat à la sécurité alimentaire du Mali.

En outre, un expert de la société CIVI.POL Conseil (France) avait été recruté pour appuyer la préparation et l'animation de l'atelier. Il était accompagné d'un représentant de ladite société.

La liste des participants est présentée en annexe 8.

Etaient en outre excusés les représentants du Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie (AGRHYMET), de la Banque africaine de développement (BAD), du siège de la Banque mondiale (BM), de l'agence des Etats-Unis pour le développement international (*United States Agency for International Development – USAID*).

1. Ouverture de l'atelier

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par Madame Togora Fatoumata Walet Abdulah, Conseillère du Ministre de l'Agriculture, en présence de Madame Mariam Mahamat Nour, Représentante de la FAO au Mali, de Monsieur Fakaba Diakitè, Directeur du Centre nationale de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP), de Monsieur Christian Pantenius, représentant le siège de la FAO et de Monsieur Thami Ben Halima, Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES-RO.

Dans son intervention, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO a rappelé que la lutte antiacridienne n'était pas qu'une question technique, scientifique ou financière mais aussi, et peut être surtout, institutionnelle et organisationnelle. Aujourd'hui, les conditions institutionnelles sont réunies en Région occidentale pour franchir une nouvelle étape concernant les aspects organisationnels de la lutte antiacridienne dont l'élaboration de plans de gestion des risques en est le coeur. En effet, des centres autonomes de lutte antiacridienne ont été créés⁵ en 2006 ou 2007 dans chacun des pays de la ligne de front où opère principalement la lutte préventive (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Une nouvelle étape peut aujourd'hui être franchie avec l'élaboration de plans de gestion des risques dont le propos est que chaque pays, pour ce qui concerne le niveau national, définisse clairement les rôles et responsabilités de tous les acteurs du pays concernés par la lutte antiacridienne. Les plans ainsi constitués en seront la formalisation concrète sous forme d'un document ou dossier comportant les différentes pièces auxquelles il sera facile de se référer suivant la situation acridienne rencontrée.

Dans son allocution, M^{me} la Représentante de la FAO au Mali a tout d'abord rappelé que l'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin a pour objet de renforcer les capacités de préparation à la mise en oeuvre de la lutte antiacridienne, aussi bien dans le cadre de la lutte préventive que dans le cadre d'une situation d'urgence ou de crise supposant une réponse quasi-immédiate. Elle a aussi précisé les principaux objectifs de l'atelier :

- définir les rôles et responsabilités respectifs des différents acteurs concernés, aux niveaux national, régional et international ;
- appuyer les pays du point de vue méthodologique dans l'élaboration de leurs plans nationaux de gestion des risques.

Elle a enfin précisé, qu'à l'issue de l'atelier, un canevas de plan de prévention des risques en situations acridiennes de rémission et de résurgence devra être finalisé, ainsi qu'un canevas de plan national d'urgence pour les situations acridiennes de recrudescence et d'invasion. Le programme de travail pour 2008 et 2009 sera également élaboré et validé.

Dans son allocution, M^{me} la Conseillère technique du Ministre de l'agriculture a aussi souligné l'importance stratégique de cet atelier. Il doit permettre de fournir aux pays de la RO des outils méthodologiques harmonisés leur permettant de finaliser leurs propres plans, aptes à assurer une plus grande efficacité de la lutte antiacridienne. En effet, ces plans permettront, dans le cadre de la stratégie de lutte préventive :

- d'améliorer la réactivité et l'efficacité du dispositif global de surveillance et de lutte antiacridienne dans les pays de la Région occidentale ;

⁵ Le Mali a créé en 2006 un Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP), doté de l'autonomie administrative et financière. La Mauritanie a érigé en 2007 son Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) en Etablissement public. Le Niger a voté en 2007 une loi portant création d'un Centre autonome de lutte antiacridienne (CALA). Le Tchad a promulgué au début de l'année 2008 sa loi de 2007 portant création d'une Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA).

- d'accroître la crédibilité des demandes des services antiacridiens auprès de leurs autorités nationales respectives comme auprès des donateurs en cas de recours à une aide extérieure. Ces plans constitueront en soi un véritable outil de communication.

Elle a remercié tous les participants de leur venue à cet atelier et s'est aussi félicitée de la présence d'une société d'expertise dans le domaine de la gestion des risques ; CIVI.POL Conseil, pour la préparation et la conduite de cet atelier.

Enfin, elle a remercié la FAO et le Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordinateur du programme EMPRES-RO et souhaité plein succès aux travaux de l'atelier avant d'en déclarer l'ouverture.

2. Désignation du Comité de rédaction

Un modérateur, M. Sissoko, avait été recruté pour contribuer à l'animation de cet atelier, assurée par un expert de la société CIVI.POL Conseil, M. Peuch, et un consultant de la FAO/CLCPRO, M. Menon. En outre, deux personnes ont été désignées par les participants pour relever au fur et à mesure de la semaine les recommandations issues des débats : M. Diop, Chef de la Division de la protection des végétaux du Ministère de l'agriculture du Sénégal et, M. Ould Ahmedou, acridologue de la FAO auprès de la CLCPRO.

3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour qui a été adopté est le suivant :

- 1) Ouverture de l'atelier
- 2) Désignation d'un animateur et du Comité de rédaction
- 3) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
- 4) Rappel du contexte, des objectifs et enjeux des travaux
- 5) Présentation d'un cas concret de plans de gestion des risques dans un autre domaine de catastrophes naturelles
- 6) Clarification des définitions liées à la gestion des risques
- 7) Proposition d'approche méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin : prévention et crise
- 8) Elaboration d'un canevas de Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA) : architecture et contenu
- 9) Elaboration d'un canevas de Plan National Antiacridien d'Urgence (PNUA) : architecture et contenu
- 10) Chronogramme provisoire 2008-09 des travaux d'élaboration des plans au niveau de la RO
- 11) Date et lieu de l'atelier régional de suivi
- 12) Adoption des conclusions et recommandations
- 13) Clôture de l'atelier

En outre, le programme de travail a été ajusté au fur et à mesure du déroulement des activités durant la semaine. A notamment été présenté par le représentant du siège de la FAO, le retour d'expérience de la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin menée en 2007 au Yémen. Le programme, tel qu'il s'est déroulé, est présenté en annexe 1.

4. Rappel des contexte, objectifs et enjeux des travaux de l'atelier

Les contexte, objectifs et enjeux, du processus en cours et du présent atelier en particulier, qui avaient été présentés dans les allocutions de la séance d'ouverture, ont été rappelés de façon plus détaillée aux participants, par la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO. Il a en particulier été rappelé que cet atelier de cadrage se situait en phase de démarrage du processus d'élaboration de plans de gestions des risques liés au Criquet pèlerin en RO, initié lors de la 6^{ème} réunion des chargés de liaison d'EMPRES-RO. Il a donc une valeur stratégique puisqu'il va déterminer la suite du processus pour au moins les 15 prochains mois. Son objectif principal est de fixer un cadre méthodologique harmonisé d'élaboration de plans de gestion des risques au niveau des pays membres du programme EMPRES-RO, pour un ravageur qui ne connaît pas de frontières. Plus spécifiquement, il avait pour objectifs :

- clarifier les définitions liées au concept de risque ;
- définir une approche commune pour traiter cette question de gestion des risques liés au Criquet pèlerin ;
- élaborer une structure commune (canevas) des futurs plans à élaborer au niveau de chacun des pays ;
- préparer le programme de travail du processus en cours pour la période juin 08-septembre 09.

5. Présentation d'un cas concret de plans de gestion des risques dans un autre domaine de catastrophes naturelles

L'expert de CIVI.POL Conseil, M. Eric Peuch, a présenté un cas concret de gestion des risques dans le domaine des inondations en Amérique du Sud, dans le cadre d'une mission d'expertise qu'il y a récemment conduite pour le compte de la Commission européenne. Cette présentation a permis aux participants de prendre conscience des difficultés liées à l'environnement de la crise, de tenir compte des dysfonctionnements institutionnels et de la nécessité de disposer de plans de gestion des risques éprouvés et approuvés, régulièrement mis à jour.

Cet exemple lui a permis de réaliser une présentation très opérationnelle de la gestion du risque et d'aboutir à une comparaison entre les différents types de catastrophes naturelles. Si la spécificité du risque acridien réside dans le fait qu'il s'agit d'êtres vivants au comportement parfois peu prévisible, ses caractéristiques de développement et de mobilité peuvent être comparées à scénarii déjà éprouvés.

Tableau – Similitudes avec d'autres phénomènes naturels

Caractéristiques	Criquets	Feu de forêt	Tremblement de terre	Inondation
Naissance sous conditions écologiques particulières	oui	oui	non	oui
Mobilité géo-cardinale	oui++	oui	non	non
Cinétique à développement exponentiel	oui	oui	non	non
Zones difficiles d'accès ou éloignées	oui+	oui	oui	oui++
Impact écologique	oui	oui	non	non
Impact économique	oui+	oui	oui+	oui
Risques pour les intervenants	oui (chimique)	oui (physique)	non	non

Cette comparaison a permis à l'expert de proposer une approche opérationnelle inspirée principalement des méthodes de gestion des grands feux de forêts et d'aboutir à séparer l'approche en deux thématiques distinctes :

- la gestion du risque vue sous l'angle de la prévention ;
- la gestion du risque vue sous l'angle de la gestion de crise lorsque celui-ci se manifeste.

6. Clarification des définitions liées à la gestion des risques

Une séance particulière a été consacrée à la définition du risque. Un échange a été organisé entre les participants à l'atelier en partant de leur pré-requis sur la question. Les concepts de risque et de gestion du risque ne vont pas de soi, puisqu'ils ont été l'objet de discussions assez longues entre les participants avec des pré-requis parfois très différents. Néanmoins, elles ont abouti à des définitions consensuelles, probablement appelées à évoluer dans le futur. L'objectif n'était pas d'apporter une définition prête à l'emploi pour les participants, mais que ceux-ci puissent y retrouver un lien avec leur pré-requis. Ainsi ont été définis comme suit :

- Le risque est un événement dont les effets, quand il survient, portent atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.
- Le risque lié au Criquet pèlerin est un événement naturel récurrent et aléatoire dont les conséquences portent atteinte à la sécurité alimentaire et à l'environnement.

7. Proposition d'approche méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin : prévention et crise

L'expert de CIVI.POL Conseil a proposé une approche globale pour gérer le risque lié au Criquet pèlerin, en différenciant la lutte préventive de la lutte curative. Cela a été discuté avec les participants en leur posant deux questions fondamentales :

- En situation de prévention, que faites-vous ?
 - Connaissance du phénomène (identification des zones potentielles d'arrivée du Criquet), planification, préparation (dont formation), surveillance, alerte précoce ;
 - intervention rapide, évaluation permanente...

- En situation de crise, que faites-vous ?
 - préparation : définition d'une stratégie, mise en œuvre de plans intégrés de gestion, organisation, identification par la cellule de gestion de crise, évaluation de l'ampleur de la crise, identification des moyens à mettre en place, identification des partenaires, des protocoles d'accords, des fonds d'urgence nécessaires au traitement de la crise, l'évaluation, le retour d'expérience...
 - Mise en œuvre : coordination, protection, information, évaluation...

Comme suite à ces discussions et à la comparaison des caractéristiques des catastrophes naturelles, deux cas de figure ont été envisagés pour gérer les risques liés au Criquet pèlerin :

- La prévention, pour les situations acridiennes de rémission et de résurgence, pour laquelle doit être envisagée l'élaboration d'un Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA) au niveau de chacun des pays de la région renfermant des aires grégariques.
- La gestion de crise, pour les situations acridiennes de recrudescence et d'invasion, pour laquelle doit être envisagée l'élaboration d'un Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) au niveau de chaque pays et au niveau régional.

Cette approche avec ces deux cas de figure est présentée en annexe 2.

A ce stade des travaux, il a cependant été souligné que les frontières n'étaient pas forcément étanches entre la prévention et l'urgence. En outre, devront être définis les critères et leurs seuils à partir desquels le passage d'un plan à un autre est à envisager.

8. Elaboration d'un canevas de Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA) : architecture et contenu

L'architecture d'un Plan de prévention du risque acridien (PPRA) a ensuite été proposée aux participants (annexe 3) par l'expert de CIVI.POL Conseil. Ce dernier a notamment insisté sur la prise en compte des mesures d'alerte et de lutte précoces, en précisant d'ailleurs que les actions à mener en matière de lutte préventive étaient globalement maîtrisées par les pays et que le propos était maintenant de formaliser ce savoir-faire. Les participants se sont exprimés sur les pratiques en cours dans leur pays. Des groupes de travail sur des thèmes précis identifiés à partir de l'architecture du PPRA ont ensuite été constitués.

Groupe de travail n°1/PPRA	
Thèmes traités	Membres
1 – La stratégie 2 – L'alerte précoce, les niveaux de risque 3 - Les documents graphiques 4 - La collecte et la remontée des informations	- Sénégal (Diop) - Niger (Garba) - Tchad (Hassan) - Maroc (Ghaout) - Algérie (Moumène) Rapporteur - Mauritanie (M. A. Ould Babah) - Mali CNLCP (Koné) - Mali Protection civile (Kouyate) et SAP (Coulibaly) - FAO siège (Christian Pantenius) - CLCPRO (Thami Ben Halima, M. L. Ould Ahmedou) - Cirad (Alex Franc)

Groupe de travail n°2/PPRA	
Thèmes traités	Membres
5 – L'intervention rapide (organisation, méthodes) 6 – Liste des personnels, partenaires et matériels 7 – Le plan de formation 8 – Le plan de communication	- Sénégal (Sané) - Niger (Maazou) Rapporteur - Tchad (Goipaye) - Tunisie (Chebil) - Libye (Gadgoud)) - Burkina Faso (Coulibaly) - Mali CNLCP (Fakaba) - Mali CSA (Kassim Sidibé) - Mali Protection civile (Col. Bah Samaké) - CRC (Mounir Boutros) - CLCPRO (Fossi)

Des discussions parfois passionnées se sont alors engagées sur les thèmes traités avec des questions de définition, de vocabulaire, de pratiques différentes au cœur des débats.

Les restitutions des groupes de travail ont permis ensuite d'alimenter l'architecture du PPRA et de proposer aux participants un **canevas de Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA)** qui a été validé par ceux-ci à la fin de l'atelier (annexe 4). C'est à partir de ce canevas que chaque pays déclinera son propre PPRA national. Au niveau régional, la CLCPRO devra également prévoir ses rôles et responsabilités vis-à-vis de ses pays membres et de la communauté internationale, en établissant à son niveau un PPRA régional.

9. Elaboration d'un canevas de Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) : architecture et contenu

A partir du mercredi, les travaux ont été consacrés au 2^{ème} aspect de la gestion des risques : la gestion de crise. L'architecture d'un Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA) a alors été proposée aux participants (annexe 5) par l'expert de CIVI.POL Conseil. Elle a servi de base de travail pour la constitution des groupes de travail.

Groupe de travail n°1/PNUA	
Thèmes traités	Membres
1 – Organigramme 2 – Mise à jour études de zones 3 – Santé et environnement 4 – Identification de DTA*	- Sénégal (Diop) - Niger (Garba) - Tchad (Hassan) - Maroc (Ghaout) - Algérie (Moumène) - Mauritanie (M. A. Ould Babah) - Mali CNLCP (Koné) - Mali Protection civile (Kouyate) et SAP (Coulibaly) - FAO siège (Christian Pantenius) - CLCPRO (Thami Ben Halima, M. L. Ould Ahmedou) - Cirad (Alex Franc)

Groupe de travail n°2/PNUA	
Thèmes traités	Membres
3 – Fonds d'urgence national 5 – Les accords bilatéraux 6 – Identification des Différentes Tâches à Accomplir (DTA*)	- Sénégal (Sané) - Niger (Maazou) - Tchad (Goipaye) - Tunisie (Chebil) - Libye (Gadgoud) - Burkina Faso (Coulibaly) - Mali CNLCP (Fakaba) - Mali CSA (Kassim Sidibé) - Mali Protection civile (Col. Bah Samaké) - CRC (Mounir Boutros) - CLCPRO (Fossi)

* Domaines à explorer :

- les DTA relatives à l'alerte des personnels et à l'organisation des équipes ;
- les DTA relatives aux méthodes de lutte adaptées à la situation ;
- les DTA relatives à la prise en compte des aéronefs ;
- les DTA relatives à l'information des autorités ;
- les DTA relatives à la sécurité.

Deux demi-journées ont été consacrées à l'identification et la définition des Différentes Tâches à Accomplir (DTA) lors de la mise en œuvre d'un plan de gestion des risques. Les DTA furent un exemple concret de formalisation des pratiques. En effet, des activités qui peuvent sembler anodines dans les activités quotidiennes, sont parfois difficiles à formaliser. Cet exercice a montré que l'identification et la définition d'actions opérationnelles *a priori* « simples » constituaient *in fine* un excellent outil d'appropriation. Des exemples de DTA ont été restitués par les groupes de travail en distinguant hiérarchiquement, les DTA majeures, les DTA secondaires, les sous-DTA et les *check-lists*.

Les restitutions des groupes de travail ont permis d'alimenter l'architecture du PNUA et de proposer aux participants un **canevas de Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)** qui a été validé par ceux-ci à la fin de l'atelier (annexe 6). C'est à partir de ce canevas que chaque pays déclinera son propre PNUA national.

10. Retour d'expérience de la campagne 2007 au Yémen

Le Représentant du siège de la FAO, et Responsable du programme EMPRES/Composante Criquet pèlerin, a présenté la gestion de la campagne 2007 au Yémen. Il a notamment présenté l'utilisation pour la première fois du Fonds central d'intervention d'urgence (*Central Emergency Response Fund - CERF*) pour financer les opérations d'urgence et les achats de matériels nécessaires aux interventions. Il a aussi insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les niveaux d'alerte qui sont donnés par le Service d'information sur le Criquet pèlerin (*Desert Locust Information Service - DLIS*) de la FAO et qui permettent de déclencher et de planifier les actions.

11. Chronogramme 2008-09 des travaux à conduire pour l'élaboration des plans au niveau des pays et au niveau régional

- Etudes en cours ou à réaliser pour accompagner l'élaboration des plans, notamment sur les mécanismes de financement
- Organisation d'ateliers au niveau des pays

Un projet de chronogramme 2008-09 a été proposé aux participants et validé par ces derniers. Il sera complété par la CLCPRO dans les tous prochains mois lorsque seront déterminés notamment les dates des ateliers au niveau des pays pour l'élaboration des plans nationaux de gestion des risques. En outre, ont été précisées sur ce projet de chronogramme les études qui seront mises en oeuvre pour élaborer les outils nécessaires à l'opérationnalité des plans. Le projet de chronogramme est présenté en annexe 7.

12. Date et lieu de l'atelier régional de suivi

Le présent atelier a permis aux participants d'échanger leurs pratiques mais aussi de découvrir des méthodes opérationnelles pratiques. Néanmoins, il sera nécessaire qu'une transmission du savoir dans chaque pays soit assurée et que la rédaction des plans commence rapidement. La masse de données et de renseignements à collecter et la mise en forme des documents opérationnels représentent un travail important qu'il convient de débiter dans les meilleurs délais.

Un atelier régional de suivi du processus a été programmé pour le début du mois de décembre dont les dates précises restent à définir. La Tunisie pourrait en être le pays hôte, sous réserve de confirmation. L'objectif de cet atelier de suivi sera de faire le bilan des actions en cours, leur état d'avancement et les difficultés rencontrées, ainsi que de déterminer des indicateurs clés de l'opérationnalité des futurs plans.

13. Adoption des conclusions et recommandations

En préambule et dans un souci d'harmonisation de certaines définitions clefs, l'atelier a clarifié les deux concepts suivants :

- Le **risque lié au Criquet pèlerin** est un évènement naturel récurrent et aléatoire dont les conséquences portent atteinte à la sécurité alimentaire et à l'environnement ;
- La **stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin** consiste à localiser et à détruire les premières populations qui peuvent enclencher le phénomène de la transformation phasaire pouvant conduire à la grégarisation, et par conséquent, à la formation de bandes larvaires et d'essaims.

Les objectifs de l'atelier sont atteints en ce sens qu'ils ont permis aux participants de mieux cerner les enjeux de cadrage relatif à l'élaboration de deux canevas de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin en Région occidentale à savoir le **Plan de Prévention du Risque Acridien (PPRA)** et le **Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA)**.

La compréhension et le montage des différents éléments constitutifs des deux plans ont abouti à l'élaboration :

- du PPRA qui exprime des choix tactiques et une définition de la stratégie de lutte préventive contre les risques de développement d'une résurgence. Il a pour objet la formalisation et l'harmonisation des méthodes de prévention du risque acridien dans la RO. Les principes du PPRA sont fondés sur la prévention et la lutte préventive avec des connaissances sur les aléas, les enjeux et les niveaux de vulnérabilité.
- du PNUA qui met rapidement en œuvre, d'une manière coordonnée, les moyens complémentaires de lutte en cas d'insuffisance des PPRA locaux ou d'arrivée d'essaims allochtones. Le PNUA ne se conçoit qu'en relation avec l'échelon supranational de coordination, dont l'activation fait l'objet d'une mise en œuvre spécifique. Le PNUA est déclenché dès le début de la phase de recrudescence et bien sûr pendant la phase d'invasion. Une évaluation de son efficacité en temps réel permettra aux pays, à la CLCPRO et à la FAO d'apporter respectivement leur appui sur le plan régional et international adapté à la coordination de la lutte, en particulier lorsque celle-ci dépasse ou risque de dépasser le cadre d'un seul pays.

Les plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin sont évolutifs et constituent des outils opérationnels et concrets avec des composantes définies, notamment les Différentes Tâches à Accomplir (DTA), les sous-DTA et les « *check-lists* ». L'appropriation par les pays de ces plans doit susciter des réflexions sur les manières de les élaborer, de les mettre à jour et de pouvoir les exécuter convenablement en les rendant opérationnels.

A l'issue des travaux de l'atelier régional de cadrage relatif à l'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin en RO, les participants de l'atelier ont recommandé que :

- R1. L'établissement du PPRA et du PNUA relève d'un engagement politique des pays pour mieux asseoir la « Prévention » (phases de rémission et/ou de résurgence) et faire face à la « Crise » (phases de recrudescence et/ou d'invasion).**
- R2. Les plans (PPRA et PNUA) soient basés sur l'élaboration d'un processus d'information, de prise de décision et de coordination des moyens et par conséquent impliquent, notamment pour le PNUA, tous les partenaires parties prenantes dans la gestion de la crise.**
- R3. Les éléments constitutifs des plans soient préparés et instruits par une structure chargée officiellement de la lutte antiacridienne dans chaque pays.**
- R4. Les plans soient validés par le pouvoir politique national et intégrés dans les droits et obligations des pays adhérant au programme EMPRES et membres de la CLCPRO.**
- R5. Les Etats membres de la CLCPRO/EMPRES-RO s'approprient le PPRA et le PNUA, à travers l'opérationnalité des DTA, pour une meilleure gestion du risque acridien.**
- R6. Pour la mise en œuvre effective du PPRA et du PNUA, les Etats membres de la CLCPRO se dotent d'un Fonds d'urgence spécifique au Criquet pèlerin.**
- R7. Les pays qui ne disposent pas de PPRA disposent d'un PNUA qui mette un accent particulier sur les outils de réaction et leur mise en œuvre. Un noyau antiacridien sera nécessaire pour entretenir et activer ce plan.**
- R8. Le renforcement de la solidarité et l'entraide entre les pays de la RO soient développés à travers la CLCPRO.**

14. Clôture de l'atelier

La cérémonie de clôture de l'atelier régional de cadrage relatif à l'élaboration de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin en Région occidentale a été présidée par la conseillère technique du ministre de l'agriculture. Elle s'est déroulée en présence du Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du programme EMPRES en Région occidentale et du Directeur du CNLCP.

Le Secrétaire exécutif de la CLCPRO a remercié les participants de leurs contributions positives à cet atelier qui a permis d'avancer concrètement dans la mise en place de plans de gestion des risques dans la région occidentale et de créer une véritable dynamique en la matière.

La Conseillère technique du Ministre de l'agriculture du Mali s'est félicitée du succès des travaux qui ont été conduits au cours de cet atelier. Elle a officiellement clos les travaux de l'atelier et souhaité un bon retour à chacun des participants dans son pays respectif.

ANNEXES

Annexe 1.	Programme de travail de l'atelier	II
Annexe 2.	Gestion du risque acridien : méthodologie	IV
Annexe 3.	Gestion du risque : Plan de prévention du risque acridien (PPRA).....	V
Annexe 4.	Canevas de Plan de prévention du risque acridien (PPRA)	VI
Annexe 5.	Gestion de crise : Plan national d'urgence antiacridien (PNUA)	XIV
Annexe 6.	Canevas de Plan national d'urgence antiacridien (PNUA)	XV
Annexe 7.	Projet de chronogramme 2008-09	XXV
Annexe 8.	Liste des participants.....	XXVI

Annexe 1. Programme de travail de l'atelier

Jour	Heure	Activités	Responsables
Lundi 28 avril 2008	08:30	Accueil des participants	Pays hôte / Coordination EMPRES-RO
	09:30 -10:00	Ouverture de l'atelier	Gouvernement Représentation FAO Coordination EMPRES-RO
	10:00 -10:30	Pause	
	10:30 -12:30	- Tour de table des participants - Attentes des participants - Présentation et adoption du programme de travail de l'atelier	Modérateur
		Contexte, objectifs et enjeux des travaux de l'atelier	Coordination EMPRES-RO
		Présentation de cas concrets de plans de gestion des risques dans d'autres domaines de catastrophes naturelles	CIVI.POL Conseil
	12:30 -14:00	Déjeuner	
	14:00 -15:30	Clarification des concepts liés à la gestion des risques	Modérateur, participants, Coordination EMPRES-RO, CIVI.POL Conseil
	15:30 -16:00	Pause	
16:00 -17:30	- Proposition d'approche méthodologique pour l'élaboration des plans de gestion des risques : prévention et crise - Discussion	CIVI.POL Conseil Modérateur	
Mardi 29 avril 2008	09:00 - 09:15	Bilan et synthèse des travaux de la journée précédente	Modérateur
	Elaboration d'un canevas de plan de prévention du risque acridien (PPRA)		
	09:15 -10:30	Présentation de l'architecture du PPRA Constitution de groupes de travail thématiques	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	10:30 -11:00	Pause	
	11:00 -12:30	Groupes de travail	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	12:30 -14:00	Déjeuner	
	14:00 -15:30	Groupes de travail	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	15:30-16:00	Pause	
	16:00-17:30	Restitutions en séance plénière	Modérateur, participants

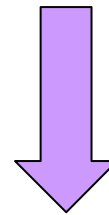
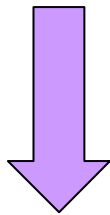
Jour	Heure	Activités	Responsables
Mercredi 30 avril 2008	Elaboration d'un canevas de plan national d'urgence antiacridien (PNUA)		
	09:00 -10:30	Présentation de l'architecture du PNUA (1^{ère} partie) Constitution de groupes de travail thématiques	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	10:30 -11:00	Pause	
	11:00 -12:30	Groupes de travail	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	12:30 -14:00	Déjeuner	
	14:00 -15:30	Groupes de travail	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	15:30-16:00	Pause	
	16:00-17:30	Restitutions en séance plénière	Modérateur, participants
Jeudi 1^{er} mai 2008	Elaboration d'un canevas de plan national d'urgence antiacridien (PNUA) - SUITE		
	09:00-10:30	Groupes de travail (DTA : Différentes Tâches à Accomplir)	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	10:30-11:00	Pause	
	11:00-12:30	Restitutions en séance plénière	Modérateur, participants
	12:30-14:00	Déjeuner	
	14:00-15:30	Présentation de l'architecture du PNUA (2^{ème} partie) Constitution de groupes de travail thématiques	Modérateur, CIVI.POL Conseil
	15:30-16:00	Pause	
	16:00-17:30	Groupes de travail	Modérateur, CIVI.POL Conseil
Vendredi 02 mai 2008	Elaboration d'un canevas de plan national d'urgence antiacridien (PNUA) - SUITE		
	09:00-10:30	Restitutions en séance plénière	Modérateur, participants
	10:30-11:00	Pause	
	11:00-12:30	Retour d'expérience campagne 2007 au Yémen	FAO siège
	12:30-15:00	Déjeuner	
	15:00-17:00	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des canevas élaborés : PPRA et PNUA - Chronogramme 2008-09 des travaux à conduire pour l'élaboration des plans au niveau des pays et au niveau régional - Date et lieu de l'atelier régional de suivi prévu fin 2008 - Adoption des conclusions et recommandations - Clôture de l'atelier 	Coordination EMPRES-RO

Annexe 2. Gestion du risque acridien : méthodologie

GESTION DU RISQUE ACRIDIEN

METHODOLOGIE

Prévention	Crise
<ul style="list-style-type: none">• Mesures de prévention• Lutte préventive• RetEx	<ul style="list-style-type: none">• Renseignement• Décision• Action• RetEx
Phases de rémission et/ou de résurgence	Phases de recrudescence et/ou d'invasion



Plan de prévention du risque acridien

PPRA

Plan national d'urgence antiacridien

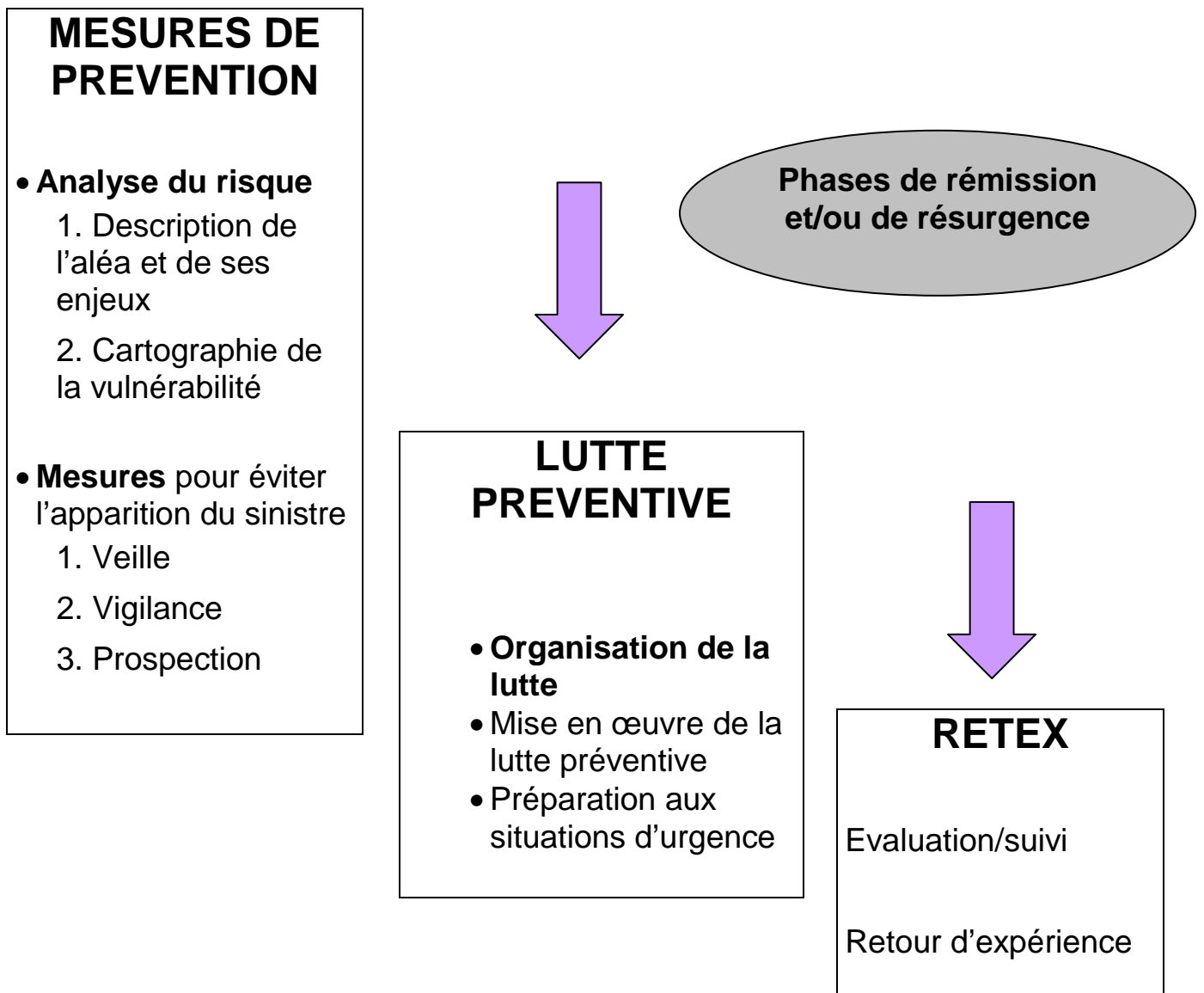
PNUA

Annexe 3. Gestion du risque : Plan de prévention du risque acridien (PPRA)

GESTION DU RISQUE

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE ACRIDIEN

(PPRA)



Niveaux :

- National : lutte
- Régional (CLCPRO) et International : organisation, évaluation, RetEx

Annexe 4. Canevas de Plan de prévention du risque acridien (PPRA)

Elaboration du projet de PPRA (Plan de Prévention du Risque Acridien)

1. Les éléments du dossier

- A. Les pièces constitutives du dossier
- B. Les informations complémentaires

2. L'élaboration d'un plan de lutte préventive

3. La rédaction d'un plan de formation

4. La préparation du retour d'expérience (RetEx)

Le risque est un événement dont les effets, quand il survient, portent atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Le risque lié au Criquet pèlerin est un événement naturel récurrent et aléatoire dont les conséquences portent atteinte à la sécurité alimentaire et à l'environnement.

La stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin consiste à localiser et à détruire les premières populations qui peuvent enclencher le phénomène de la transformation phasaire pouvant conduire à la grégarisation, et par conséquent, à la formation de bandes larvaires et d'essaims.

Principes généraux de la lutte préventive et contraintes de mise en œuvre

a) Principes généraux de mise en œuvre

- *Collecte et analyse de l'information acridienne ;*
- *Intervention rapide ;*
- *Création d'un centre national de lutte antiacridienne ;*
- *Coordination (locale et régionale);*
- *Moyens mis en œuvre ;*
- *Planification/budget (scénarii) ;*
- *Dispositifs d'intervention : équipes terrestres, aériennes, de suivi environnemental, sanitaires, de maintenance ;*
- *Coopération régionale et internationale ;*
- *Formation ;*
- *Recherche appliquée.*

b) Alerte précoce, niveaux de risque

- *Suivi de la bio-écologie du Criquet pèlerin et de la dynamique des populations ;*
- *Connaissance des périodes, types et zones de prospection ;*
- *Outils d'aide à la décision ;*
- *Imagerie satellitaire ;*
- *Informateurs de terrain (nomades, militaires, voyageurs) ;*
- *Données météorologiques ;*
- *Archives et bases de données ;*
- *Seuil densitaire, état phasaire.*

c) Contraintes à la mise en œuvre de la lutte préventive

- *Insécurité dans certaines zones ;*
- *Zones inaccessibles en raison de difficultés de terrain ;*
- *Difficultés de renouvellement permanent des stocks de pesticide ;*
- *Manque de soutien des pouvoirs publics dans certains pays ;*
- *Manque de fonds ;*
- *Difficulté d'assurer la relève ;*
- *Faiblesse du dispositif aérien ;*
- *Faible couverture spatiale du réseau météorologique (stations automatiques et synoptiques).*

1. Les éléments du dossier

Le plan de prévention du risque acridien exprime des choix tactiques et une définition de la stratégie de lutte préventive contre les risques de recrudescence et d'invasion du Criquet pèlerin aux phases de rémission et de résurgence.

Il a pour objet la formalisation et l'harmonisation des méthodes de prévention du risque acridien en Région occidentale (Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest). Ces méthodes existent et sont en constant développement dans le cadre du programme EMPRES.

Il est destiné en priorité aux pays membres dudit programme et de la CLCPRO. Il peut être consulté par les partenaires institutionnels, opérationnels et par les donateurs. Il a vocation, le cas échéant, à être étendu aux autres commissions.

Les éléments constitutifs du dossier doivent être préparés et instruits par un organisme spécialisé et autonome chargé officiellement de la lutte antiacridienne dans chaque pays.

Il intègre à la fois des notions de *prévention* et des notions de *lutte préventive*.

Ces principes de *prévention* sont fondés sur la connaissance des aléas, des enjeux, de leur niveau de vulnérabilité. Les principes de *lutte préventive* consistent en la mise en oeuvre de mesures de réduction du développement grégaire des populations du Criquet pèlerin, par un traitement direct des populations cherchant à se regrouper.

Le plan doit être ensuite validé par le pouvoir politique national et intégré dans les droits et obligations des pays adhérant au programme EMPRES et membres de la CLCPRO.

La rédaction du PPRA constitue l'aboutissement d'une démarche de prévention et de réactivité opérationnelle. Sa qualité, qui conditionne l'efficacité de la lutte préventive, passe par une bonne appropriation du risque par les acteurs directs et associés, par la définition de mesures proportionnées au risque et par leur mise en oeuvre réaliste. Le Plan doit par conséquent être conçu avec rigueur et rédigé avec un grand souci de pédagogie et de lisibilité.

Vocabulaire :

Prévention : mesures prises dans le but d'éviter l'apparition d'un sinistre ou, tout au moins, d'en empêcher son extension.

Sinistre, aléa : il s'agit ici du phénomène de grégarisation des Criquets pèlerins précédant l'essaimage.

Zone : étendue géographique soumise au risque acridien à l'intérieur d'un pays et/ou entre deux pays.

Secteur : étendue géographique opérationnelle de lutte à l'intérieur d'une zone.

Plan de Prévention (PPRA)		
Dossier :		
Analyse / prévention / protection		
Plan de lutte préventive	Plan de formation	RetEx

A. Les pièces constitutives du PPRA

1. **Une note de présentation** décrivant les zones habituellement touchées par le phénomène acridien formant le *périmètre d'exposition aux risques*. Il doit être tenu compte des épisodes connus par le passé, des prévisions relatives à la reproduction et à la transformation phasaire du Criquet pèlerin, pour la délimitation des périmètres, zones et secteurs, et pour la définition des mesures qui y sont applicables.

2. **Une analyse de risque comprenant :**
 - La description de l'aléa (danger, fréquence, impact). Les conséquences sur les ressources agro-pastorales et l'impact sur les populations devront faire l'objet d'une attention particulière.
 - La description des enjeux économiques et sociologiques sur la zone et sur le pays.
 - Le niveau de sensibilisation des populations tant sur le risque lui-même que sur les conséquences des pesticides sur l'environnement.
 - Le niveau de sécurisation des zones et secteurs à prospecter.

3. **Des documents cartographiques faisant apparaître :**
 - Cartes géographiques, topographiques et périmètre d'exposition aux risques ;
 - Carte des données obtenues à partir de RAMSES ;
 - Cartes d'occurrence : les zones et secteurs traditionnellement touchés avec graduation du niveau de l'aléa constaté (rouge : danger, orange : menace, jaune : vigilance, vert : faible) ;
 - Cartes d'indice de végétation/météorologique ;
 - Cartes des zones sensibles (ou protégées) ;
 - Cartographie des biotopes ;
 - Cartographie des aires grégarigènes ;
 - Cartographie des zones de reproduction ;
 - Cartes des zones infestées ;
 - Cartes des zones traitées ;
 - Cartes des pistes d'atterrissage pour avions ;
 - Cartes des infrastructures antiacridiennes (Bases de matériel, lieu de stockage des pesticides) ;
 - Cartographie des bases de prospection principales, secondaires et les points d'appui ;
 - Carte des hôpitaux et centres de santé ;
 - Cartes des zones non sécurisées et naturellement inaccessibles ;
 - Cartes hydrographiques (cours d'eau, puits, forages...) ;
 - Cartes des itinéraires de prospection (sous la forme d'une annexe actualisable en fonction de l'environnement écologique).

4. **Un inventaire du personnel**
 - l'organigramme hiérarchique et fonctionnel du dispositif (cf. annexe) ;
 - la liste nominative des responsables, cadres et personnels ;
 - leurs coordonnées ;
 - le lieu de rassemblement a priori des équipes ;
 - la formation/spécialisation des personnels.

5. Identification des acteurs

Niveau national (variable suivant les pays)

- Météo
- Santé
- Environnement
- Elevage, agriculture, pêche
- Défense/Intérieur/ Finances
- Partenaires au développement/ONG/Associations
- Recherche
- Protection civile
- Système d'Alerte Précoce

Niveau régional

- CLCPRO
- CILSS/AGRHYMET
- Coopération interrégionale

Niveau international

- FAO
- Bailleurs de fonds
- SIPC (Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Catastrophes)
- Cirad

6. Les infrastructures (non exhaustif)

- Bases principales et secondaires et points d'appui ;
- Stations de recherche ;
- Magasins de stockages ;
- Ateliers ;
- Laboratoires ;
- Chambres de passage ;
- Restaurants ;
- Bureaux/salles de réunion et formation ;
- Hangars à véhicules ;
- Loges de gardiens...

7. Les moyens et équipements avec indication de leur point de stationnement et de leur composition par nature, type, capacités et nombre : (non exhaustif)

- roulant ;
- de traitement ;
- de prospection ;
- de campement ;
- de suivi sanitaire et environnemental ;
- en pesticides ;
- de protection ;
- en carburant ;
- de maintenance et pièces de rechange ;
- de communication et de navigation ;
- de décontamination et de recyclage des emballages vides...

8. Les mesures de protection de l'environnement intégrant :

- Cahiers des Charges Environnementales (CCE) ;
- les méthodes de stockage des pesticides et des sites de remplissage ;
- les techniques d'application des pesticides ;
- les mesures de protection individuelle des intervenants ;
- l'élimination des contenants ;
- les **recommandations** tendant à renforcer la protection des populations et de l'environnement contre les risques d'intoxication ou de pollution.

9. L'estimation du coût des mesures prises :

- Renouvellement des matériels (amortissement) ;
- Frais récurrents ;
- Entretien des matériels ;
- Carburants ;
- Insecticides ;
- Salaires et indemnités.

B. Les informations complémentaires éventuelles

Le PPRA peut également comporter, le cas échéant, des informations sur :

1. Les **mesures initiales** de prévention des risques susceptibles d'être mises en oeuvre par les populations témoins de la découverte des criquets, notamment les nomades :
 - La remontée de l'information ;
 - la transmission de l'alerte aux Autorités et équipes de prospection/lutte.
 2. L'**inventaire des partenaires** associés (administrations, institutions ou agences) susceptibles de s'impliquer, l'identité des correspondants et leurs coordonnées.
 3. La **rédaction des procédures** de mise en oeuvre des accords bi-latéraux pouvant exister entre deux pays limitrophes.
 4. La préparation d'un **plan de communication**
 - Communication technique
 - . Information acridienne (collecte d'informations du terrain, fiche de prospection, eLocust, Ramses)
 - . Information sur les activités d'EMPRES (recherche, formation ...)
 - . Bulletins et rapports périodiques
 - . Inventaire du matériel
 - Sensibilisation
- Autorités locales et populations (Sketchs, spots, Radio, TV) selon situation
- NB : Tenir compte des langues.
- Communication médiatique
 - . Interprétation de la situation pour les non techniciens (bailleurs, médias, Autorités, autres partenaires) ;
 - . Comité de bailleurs.

2. L'élaboration d'un plan de lutte préventive

Le plan de lutte préventive intègre le périmètre d'exposition au risque, les plans de zonage, les méthodes de lutte préventive, l'anticipation de la crise et la préparation aux situations d'urgence.

Les principes de délimitation

Le plan délimite :

- le périmètre d'exposition aux risques ;
- les zones dans lesquelles sont applicables les mesures de prospection avec leurs itinéraires pré-déterminés.

Les principes d'anticipation ou *plan d'action prévisionnel*

L'organisation de la récolte et de la transmission des informations (alerte précoce) consiste à activer la Cellule d'information afin de collecter toutes les données relatives à :

- l'établissement des fiches standards d'information ;
- l'utilisation de la base de données RAMSES ;
- l'utilisation des données météo et satellitaires ;
- la prise en compte des informations via Elocust/Internet/ Radios ;
- le témoignage des nomades, voyageurs, militaires (source d'info) ;
- Envoi des bulletins nationaux vers pays voisins, CLCPRO, DLIS/FAO et partenaires au développement au niveau national ;
- La consultation des sites web nationaux/Régional/FAO ;
- l'organisation de la prospection (intervention rapide) ;
- l'organisation de la coordination et du flux de l'information au niveau national ;
- l'organisation de la communication.

Les principes de lutte préventive

Il s'agit des mesures à prendre dans les secteurs pour maintenir les populations acridiennes à un niveau qui ne leur permet pas de grégariser.

Elles donnent lieu à des prescriptions sur :

- la constitution des équipes de prospection dotées en matériels de lutte préventive ;
- la détermination de niveaux d'alerte ;
- la préparation et la mise en œuvre des moyens de lutte individuels portés par l'homme ;
- la préparation, la mise en œuvre et l'entretien des moyens de lutte portés par véhicules ;
- le cas échéant, la préparation, la mise en œuvre, l'entretien des moyens de lutte aérienne ;
- l'information des autorités nationales et du niveau de coordination régional et international ;
- l'organisation du réapprovisionnement en pesticides ;
- la préparation à l'intervention rapide ;
- le processus de prise de décision ;
- la mobilisation du dispositif opérationnel ;
- la coordination des équipes de prospection/lutte ;
- la mobilisation des équipes QUEST ;
- la mobilisation d'équipes additionnelles.

3. La rédaction d'un plan de formation

La formation des personnels impliqués dans la lutte préventive est essentielle. Elle passe par un programme de formation individuelle et/ou de groupes intégrant :

- la formation initiale à l'emploi (FAE) ;
- la formation aux emplois spécialisés (FES) ;
- la formation continue professionnelle (FCP).

Déclinaisons à plusieurs niveaux :

National :

A. Personnel du centre

- A.1 Formation de base :
 - . Connaissance du milieu
 - . Bio-écologie du CP
 - . Gestion (SE, administration...)
- A.2 Formation opérationnelle :
 - . Utilisation et maintenance du matériel
 - . Prospection et lutte

B. Autres acteurs locaux

- . Sensibilisation des autorités
- . Sensibilisation de la population à l'identification et à la signalisation du Criquet pèlerin

Régional :

- . Formation de formateurs
- . Formations spécialisées

International :

- . Mastère
- . Doctorat
- . Autres formations diplômantes

4. Le retour d'expérience (RetEx)

Le document PPRA indiquera quelles sont les mesures prévues pour l'évaluation de l'efficacité des mesures prises. Chaque intervention menée sera consignée sur des « fiches actions » qui seront transmises au niveau régional (CLCPRO) pour exploitation statistique et tactique.

Pour ce faire, l'échelon régional devra déterminer :

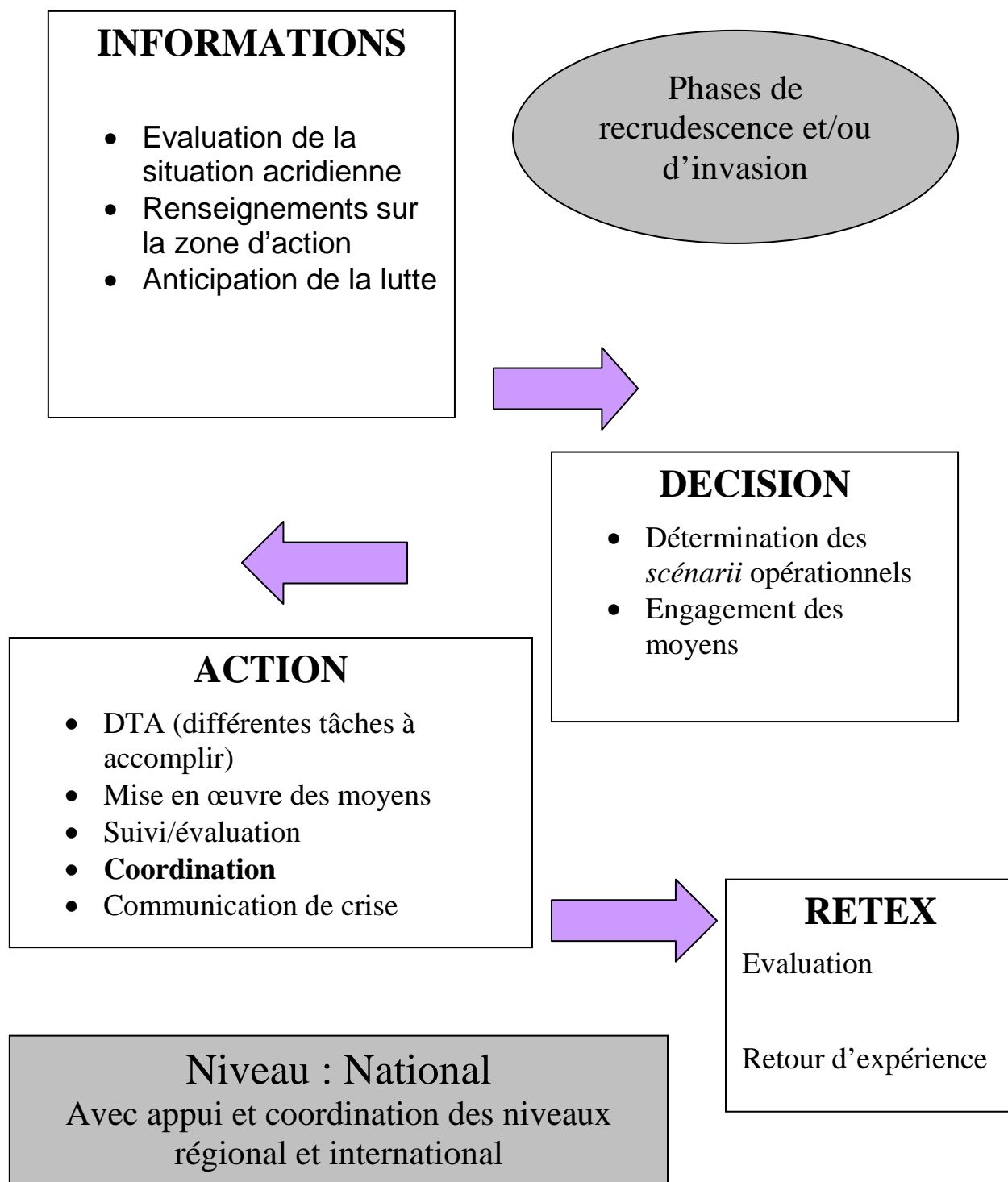
- la liste des indicateurs de performance ;
- l'inventaire des données locales nécessaires aux statistiques régionales ;
- le mode de transmission de l'information.

* * *

Annexe 5. Gestion de crise : Plan national d'urgence antiacridien (PNUA)

GESTION DE CRISE

PLAN NATIONAL D'URGENCE ANTIACRIDIEN (PNUA)



Annexe 6. Canevas de Plan national d'urgence antiacridien (PNUA)

Elaboration du projet de PNUA (Plan National d'Urgence Antiacridien)

1. Les éléments du dossier

- A. Les pièces constitutives du dossier
- B. L'organisation du Poste de commandement national

2. Le retour d'expérience (RetEx)

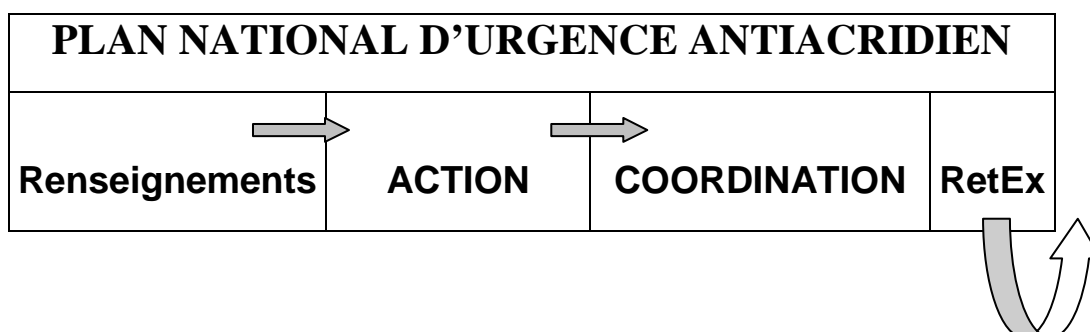
3. Le plan de communication de crise

1. Les éléments du dossier

Le plan national d'urgence antiacridien a pour but la mise en œuvre rapide et coordonnée de moyens de prospection et de lutte nécessaires en cas d'insuffisance des PPRA locaux ou d'arrivée d'essaims allochtones. Il ne se conçoit qu'en relation avec les échelons supranationaux de coordination (bilatéral, régional et international), dont l'activation fait l'objet d'un plan spécifique de mise en œuvre (Plan de Coordination Internationale contre l'invasion Acridienne – PCIA).

Le plan national est basé sur l'élaboration d'un processus d'information, de prise de décision et de coordination des moyens. Il doit impliquer tous les partenaires de la crise. De ce fait il doit être publié sous une forme législative ou réglementaire.

Le plan est déclenché dès la phase de recrudescence et à fortiori pendant la phase d'invasion. Une évaluation de son efficacité en temps réel permettra à la CLCPRO et la FAO d'apporter respectivement leurs appuis sur les plans régional et international, adaptés à la coordination de la lutte, en particulier lorsqu'elle dépasse ou risque de dépasser le cadre d'un seul pays.



A. Les pièces constitutives du dossier

1.°Une **note de présentation** sur l'organisation générale de la lutte antiacridienne inclura l'organigramme hiérarchique de commandement et la fonction des personnes détenant le pouvoir décisionnel.

Eléments constitutifs de la note :

- Bref historique de l'organisation de la lutte préventive dans le pays.
- Faits marquants des dernières années. Retour d'expérience. Améliorations apportées.
- Description de l'organisation : statut, localisation, financement de l'organisme de lutte.
- Organigramme fonctionnel.
- Organigramme hiérarchique.

2.°Une **analyse de risque** comprenant :

- Le rappel des phénomènes de recrudescence et d'invasion et l'impact sur les cultures et pâturages et par voie de conséquence leur impact sur les populations locales.
- Le seuil de déclenchement du plan (phases acridiennes : recrudescence-invasion).
- Le niveau de sécurisation des zones susceptible d'être menacées par le phénomène.

Eléments constitutifs de l'analyse du risque* :

Etablir l'inventaire des risques liés au phénomène acridien :

- *Dangers présentés par le Criquet pèlerin après grégarisation :* risque lié à la destruction des cultures et des pâturages (donner les caractéristiques principales de l'agriculture du pays).
- *Dangers potentiels dus aux pesticides :* risques liés au stockage et à l'emploi de pesticides (identifier les abris sécurisés et étanches, surdosages, manipulation).
- *Impacts sur les populations :* pénurie alimentaire, troubles sociaux, déplacement de populations...
- *Probabilité :* bien que dépendante de conditions écologiques non prévisibles, situer les couloirs probables de passage des essaims et un historique des invasions.

Etablir des seuils de gravité et de déclenchement du plan :

- *Rappeler les différentes phases de transformation du Criquet pèlerin :* rémission - résurgence- recrudescence – invasion.
- *Rappeler le code couleur des prévisions :* vert - jaune – orange – rouge.
- *Indiquer les processus et moyens de réception et d'analyse de l'information (alerte précoce) pouvant conduire à identifier une situation critique. Décrire le processus d'information pouvant mener au seuil d'alerte et la circulation des informations menant à la publication de bulletins d'avertissement et de message d'alerte.*

Définir les parades :

- *Eliminer le risque :* principes de réponse rapide et proportionnelle à la situation pouvant être mis en œuvre en cas de passage en situation de crise.
- *Limiter les effets :* principes de précaution relatifs à l'utilisation des pesticides. Mesures générales d'information et/ou de prise en charge de la population affectée.
- *Coordonner la réponse opérationnelle :* Enoncer les grandes lignes de l'organisation (information des Autorités, activation du poste de commandement national (PCN), des centres régionaux de coordination (niveau de la zone), mise en place de réseaux de communications...).

Identifier les conditions géographiques difficiles :

- *Identifier les zones* où l'impact serait le plus grand (gravité, conséquences).
- *Identifier des zones* ne garantissant pas la sécurité des intervenants.
- *Identifier les secteurs* difficiles d'accès.

* Risque = aléa + occurrence + enjeux

3.°Des documents cartographiques faisant apparaître :

- Les zones de cultures et de pâturages.
- les bases principales, secondaires de lutte et les points d'appui.
- les secteurs non sécurisés
- Identifier les zones protégées.

Cartographie à préparer :

Développer un Système d'Information Géographique

- *Se doter d'un système d'information géographique* avec couches de renseignements superposables (cultures, pâturages, routes et pistes, villes et villages, zones de reproduction ou de passage connues, rivières, puits, bases principales, bases secondaires, points d'appui, secteurs non sécurisés, les pistes d'atterrissage...), dont pourra être doté le Poste de Commandement National (PCN). Le logiciel sera d'un modèle approuvé par la CLCPRO.
- *Décrire les procédures de consultation et de mise à jour.*
- *Indiquer la marche à suivre* en cas de panne du système (PC et logiciel).

4. Un inventaire des personnels

Listes à préparer

Ces listes seront rédigées et mises à jour sur ordinateur PC selon un modèle normalisé par la CLCPRO. Elles comprendront :

- *l'organigramme fonctionnel* du dispositif ;
- *la liste nominative* des responsables, des cadres et des personnels ;
- *leurs coordonnées* ;
- *la formation/spécialisation* des personnels ;
- *le lieu de rassemblement* des équipes appelées en urgence.

5. Les moyens de lutte

Inventaire des moyens de lutte et de transmission

Disposer d'un listing des moyens de lutte susceptibles d'être employés dans la phase de lutte. Ce document indiquera en particulier :

- *leur composition* par nature, type, capacités et nombre* ;
- *leur état* (ancienneté, état des pannes, entretien réalisé)* ;
- *leur point de stationnement* ;
- *les moyens d'alerte* ;
- *les moyens de transmission* (téléphone, radios, fax, e-mails) avec indications de numéros, codes, indicatifs et adresses mail ;
- *les ressources en carburant* y compris en carburant pour aéronefs ;
- *les pistes d'atterrissage ou des aérodromes* avec indication de leur emplacement, leurs caractéristiques et leurs ressources.

* Fiches informatisées, d'un modèle normalisé par la CLCPRO

6. La prévision des tâches à accomplir

La prévision des actions à mener ou Différentes Tâches à Accomplir (DTA)** prévisionnelles permettra de gagner du temps et de l'efficacité lors de la mise en oeuvre du poste de commandement. Ces actions devront être répertoriées dans un tableau indiquant :

☞ Des DTA majeures, par exemple :

- les DTA relatives à l'évaluation de la situation ;
- les DTA relatives à l'engagement des moyens ;
- les DTA relatives au déblocage du fond national d'urgence ;

☞ Des DTA secondaires, par exemple :

- les DTA relatives à l'envoi d'équipes de prospecteurs ;
- les DTA relatives à la prise en compte des aéronefs ;
- les DTA relatives à l'information des autorités financières.

☞ Des sous-DTA, par exemple :

- les DTA relatives à l'activation et l'utilisation de eLocust2 ;
- les DTA relatives aux transmissions radio air-sol ;
- les DTA relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des fonds.

☞ Des check-lists.

Les méthodes de lutte seront conformes à celles enseignées lors des stages de formation mais leur choix se fera en fonction de la situation.

** : Voir plus loin B.2

7. Les mesures de protection de la santé humaine et de l'environnement

La protection de l'environnement est une préoccupation récente qui doit être maîtrisée.

Il est particulièrement important qu'au niveau national les responsables de la lutte connaissent ce domaine et que le Chargé de communication soit en mesure de donner des informations sur les précautions prises pour limiter les épandages au strict minimum et pour limiter l'impact sur les cultures et sur les pâturages*. Ces mesures doivent être connues et porter sur :

- *la mise en oeuvre des Cahiers des Charges Environnementales (CCE) ;*
- *les méthodes de stockage des pesticides et les sites de remplissage ;*
- *les techniques d'application des pesticides y compris par aéronef ;*
- *les mesures de protection individuelle des intervenants (masques, combinaisons, gants), les dispositions à prendre en cas d'inhalation ou d'ingestion, les contrôles médicaux dans le cadre d'un suivi individuel ;*
- *l'élimination des contenants ;*
- *les recommandations tendant à renforcer la protection des populations contre les risques d'intoxication ou de pollution (information avant épandage, confinement ou évacuation temporaires...).*

* CF plan de communication

8. Les Accords bilatéraux existant avec des pays limitrophes et le mode de sollicitation des renforts étrangers.

Les procédures de mise en œuvre :

Compte tenu du fait que le risque peut devenir rapidement transfrontalier, la coopération internationale commence par la solidarité entre pays voisins et l'établissement d'Accords entre les pays limitrophes susceptibles d'être touchés par une crise acridienne. Dans la mesure où ces Accords existent, le poste de commandement devra disposer des documents suivants :

- Copie de l'Accord (des Accords);
- Mode opératoire pour la mise en œuvre (autorités à solliciter, procédures à suivre) ;
- L'information du niveau régional et international (message d'information, procédures).

9. L'inventaire des partenaires associés (administrations, institutions ou agences) susceptibles de s'impliquer, l'identité des correspondants et leurs coordonnées.

Les partenaires de l'Unité Nationale de Lutte Antiacridienne

Les partenaires susceptibles d'être impliqués dans les opérations de lutte, de près ou de loin, doivent être connus et répertoriés. Il peut s'agir de ministères, d'administrations, d'agences publiques ou privées, de sociétés commerciales, d'experts-consultants... Un document précisera :

- **Le nom**, l'adresse, les coordonnées, la raison d'être, l'identité du responsable de chaque entité considérée comme un partenaire.
- **Un résumé** des compétences et des accords ou contacts conclus antérieurement.

10. La constitution de fonds d'urgence nationaux et leur mode de déblocage.

La constitution et le déblocage de fonds d'urgence spécifiques au Criquet pèlerin

L'autonomie, la réactivité et l'efficacité dépendent pour une grande part de la capacité à réunir des fonds d'urgence permettant la mise en œuvre rapide de moyens prévus au plan.

Indépendamment de l'appui financier de la communauté internationale, chaque Etat a intérêt à constituer un fond immédiatement disponible.

Les procédures de déblocage devront figurer au plan sous une forme régulièrement mise à jour en ce qui concerne les contacts à établir et les procédures à suivre.

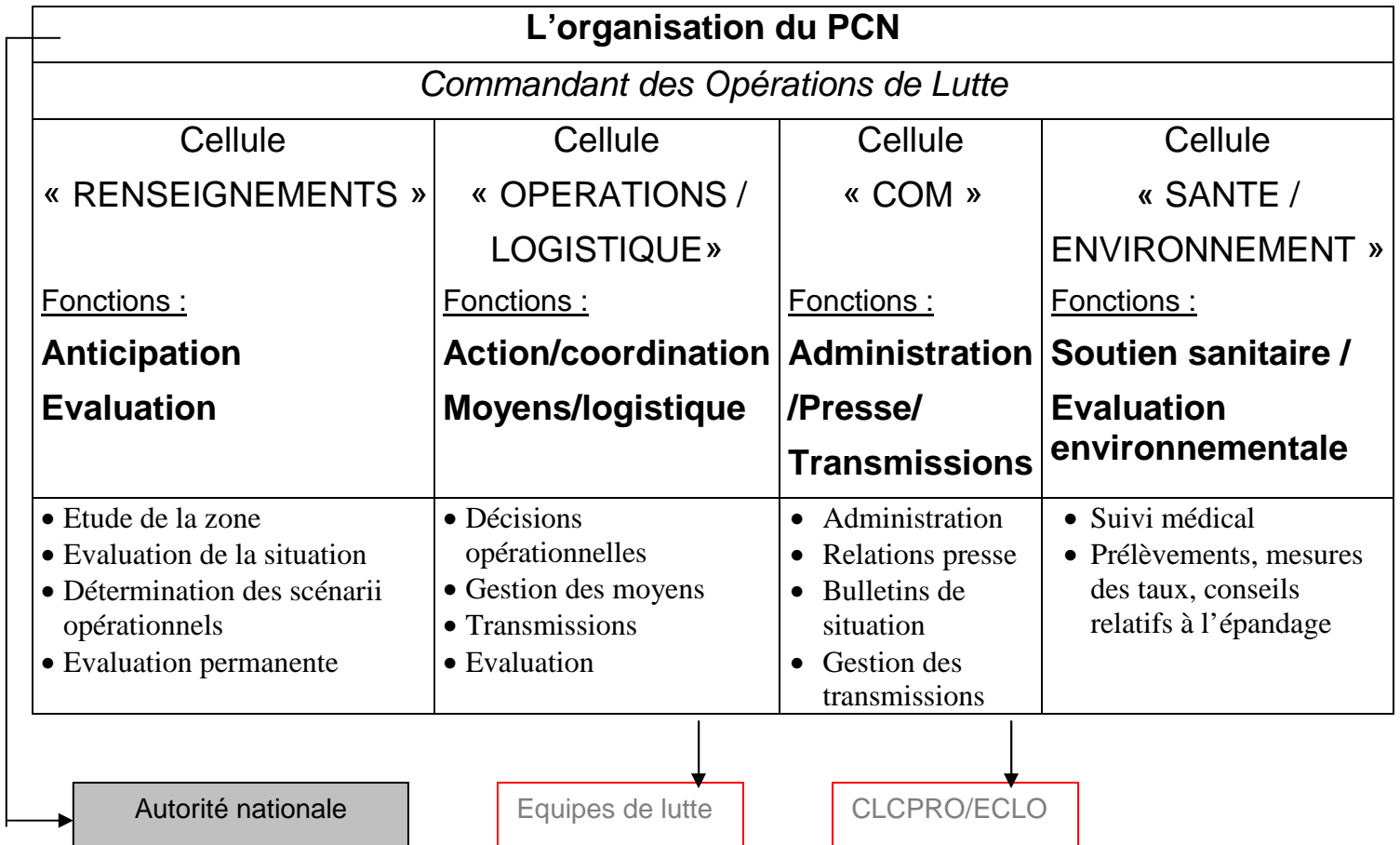
B. Organisation du centre national de gestion de crise ou PCN (Poste de Commandement National)

Le plan PNUA prévoira l'activation d'un centre de gestion de crise propre à permettre de donner une réponse à la menace créée par développement grégaire d'essaims ou par l'arrivée d'essaims d'un autre pays. Il devra être en capacité de collecter et analyser les renseignements nécessaires à l'élaboration de scénarii opérationnels, à assurer la coordination des actions, la gestion des moyens et de la communication ainsi que le suivi sanitaire. Le déclenchement du plan fera l'objet d'une décision du responsable administratif ou politique et sa mise en œuvre sera confiée à un Responsable Opérationnel de Lutte (ROL) au sein d'un Poste de Commandement National. Ce poste de commandement/coordination sera aménagé à l'avance et doté de matériels de suivi de la crise et de transmission de l'information. Il pourra être activé à n'importe quel moment. Idéalement il devrait être situé dans le centre principal de lutte antiacridienne du pays afin de disposer de tous les éléments d'information existants. Il est en contact permanent avec le Comité national de crise à qui il transmet des informations fiables.

Le plan rappellera l'organisation du PCN, basée sur des cellules spécialisées :

- Cellule RENSEIGNEMENTS (informations opérationnelles)
- Cellule OPERATIONS/LOGISTIQUE (action – coordination - matériels)
- Cellule COMMUNICATION (flux de l'information, transmissions, relations médias)*
- Cellule Santé humaine et Protection de l'environnement

Le personnel affecté aux différentes cellules sera composé de spécialistes de la lutte antiacridienne et de techniciens de différents organismes partenaires compétents.



B1. La cellule « RENSEIGNEMENTS »

Sous le vocable « renseignements », on entend tous les éléments permettant d'appréhender une situation opérationnelle pouvant conduire à un désastre. La recherche et l'exploitation de l'information se conçoivent à travers les étapes suivantes :

- La recherche et la réception d'informations
- L'étude de la zone
- L'évaluation de la situation
- La conception de scénarii opérationnels
- La mise en place d'une évaluation permanente des actions opérationnelles menées

CELLULE « RENSEIGNEMENTS »		
Etude de la zone	Situation	Scénarii opérationnels
<p>1. Délimiter sur une carte les zones et secteurs touchés avec graduation du niveau de l'aléa constaté (rouge : danger, orange : menace, jaune : vigilance, vert : faible) puis les limites de la zone d'intervention en phase de recrudescence ou d'invasion (orange et rouge).</p> <p>2. Repérer les itinéraires qui y conduisent tout en identifiant les dangers potentiels pour les personnels et situer les populations dans leur contexte sociologique.</p>	<p>1. Procéder à l'évaluation de la situation qui sera faite en fonction des informations transmises par la FAO/DLIS, par les équipes de prospecteurs et par les témoins.</p> <p>2. Anticiper l'évolution de la situation en imaginant plusieurs situations en fonction du déplacement supposé des essaims.</p>	<p>1. Concevoir des scénarii opérationnels permettant de dégager des « idées de manœuvre ».</p> <p>2. Dégager des priorités en fonction de la vulnérabilité des secteurs.</p> <p>3. Enoncer clairement l'objectif à atteindre et proposer une ou plusieurs idées de manœuvre à l'Autorité nationale.</p>

B2. La cellule « OPERATIONS / LOGISTIQUE »

NB : cette cellule peut être dédoublée en cellules distinctes.

Décision/Action :

L'autorité politique ou administrative compétente détermine, sur proposition du Coordonnateur national, les objectifs à atteindre et l'idée générale de manœuvre qui en découle. C'est la phase de décision. Le plan identifiera clairement l'identité ou la qualité de cette autorité. La cellule « opération /logistique » travaillera concomitamment à :

- La définition des **Différentes Tâches à Accomplir (DTA)** ;
- La **mise en œuvre** et la **gestion des moyens** de lutte ;
- **Les suivi et évaluation** des actions menées ;
- **Le maintien de la capacité opérationnelle** des véhicules et équipements.

CELLULE « OPERATIONS / LOGISTIQUE »		
Les D.T.A.	Les moyens	L'évaluation du dispositif
<p>Définir des DTA (Différentes Tâches à Accomplir) pour atteindre l'objectif dans le cadre de l'idée de manœuvre choisie.</p> <p>Le responsable de cette cellule identifiera les DTA* indispensables sans lesquelles le processus de lutte ne pourrait être conduit convenablement (ex : approvisionner les véhicules en insecticide). Les DTA majeures feront l'objet d'une diffusion auprès des différents échelons opérationnels. Elles seront tenues à disposition des Autorités et des partenaires.</p> <p>Sectoriser la lutte en désignant des chefs de secteurs s'il y a lieu.</p>	<p>Déclencher les moyens après leur avoir donné des consignes claires sur les objectifs à atteindre et sur les DTA à accomplir.</p> <p>Gérer la logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériels de réserve • Pesticides • Carburant • EPI** • Eau, nourriture 	<p>Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des DTA en désignant un responsable qui, autant que faire se peut, se rendra sur le terrain et sollicitera les équipes pour des comptes-rendus.</p> <p>Ce responsable peut également assurer la supervision de l'équipe QUEST qui a en charge les fonctions de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur les zones à risques • Contrôle du port des EPI • Liaisons avec les services médicaux

* Prévoir les DTA les plus courantes dans le plan d'urgence.

** Equipements de protection individuelle

B3. La cellule « COMMUNICATION »

- Elle assure à la fois le flux des informations provenant des acteurs locaux et internationaux et, le cas échéant, l'alimentation de la cellule « renseignements » en informations.
- Elle assiste l'Autorité dans la mise en œuvre du plan de communication média.
- Elle organise le réseau de transmission et assure sa pérennité.

CELLULE « COMMUNICATION »		
Administration	Transmissions	Relations presse
<p>Tenue d'une main courante* relatant tous les événements opérationnels</p> <p>Suivi du matériel informatique</p> <p>Réquisitions</p> <p>Contrats avec des personnes privées</p> <p>Transmission des informations à la cellule « renseignements »</p>	<p>Assurer le suivi des opérations par la mise en œuvre du réseau de transmission sectorisé.</p> <p>Installe les moyens de transmission (téléphones, radios, fax ...);</p>	<p>Prépare les éléments d'information à la presse et les soumet au chef du PCN ou au chargé de communication nommé désigné.</p>

* La main courante sera exploitée après la crise par le RetEx

B4. La cellule « SANTE / ENVIRONNEMENT »

Attachée principalement à la surveillance et au suivi des intervenants, cette cellule présente une importance capitale en termes de santé individuelle, de maîtrise de l'impact sur l'environnement et de communication.

CELLULE « SANTE - ENVIRONNEMENT »		
Santé	Environnement	Communication
Contrôle des mesures de protection individuelle des intervenants	Contrôle des taux d'épandage de pesticides	Participation aux actions de communication
Suivi des taux de cholinestérase dans le sang des intervenants	Mesure de pollution sur le terrain	Contribution au plan de communication de crise
Conseils aux populations	Evaluation de l'impact des pesticides sur les cultures et pâturages	Mise en oeuvre d'un plan particulier de transmissions
Prise en charge des accidents éventuels		

2. Le retour d'expérience (RetEx)

Le document PNUA indiquera quelles sont les mesures prévues pour l'évaluation de l'efficacité des décisions opérationnelles prises. La main courante du PCN et les relevés d'évaluation disponibles à la cellule « renseignements » serviront de ressource. Le RetEx peut être développé au niveau national et au niveau régional. Pour ce faire, chaque intervention menée par les équipes sera consignée sur des « fiches actions » qui seront analysées et exploitées par chaque pays. Les synthèses seront ensuite transmises à la CLCPRO (niveau régional) pour exploitation statistique et tactique. Si le pays dispose d'équipes spécialisées dans l'évaluation opérationnelle, ses conclusions seront transmises conjointement.

La CLCPRO informera, à l'issue de la campagne de lutte, le Coordonnateur National de Lutte (CNL) des conclusions de l'analyse des données fournies. Ces conclusions pourront amener la CLCPRO à proposer des évolutions ou modification du plan.

Les procédures de mise à jour devront être inscrites au plan.

3. Le plan de communication de crise

Il devra permettre aux responsables de la lutte de donner aux médias des informations sur la situation opérationnelle du moment. Il devra prendre en compte :

- L'identité des personnes autorisées à communiquer ;
- La tenue à jour des objectifs poursuivis et des DTA majeures ainsi que des effectifs et matériels engagés ;
- L'état des dégâts causés par l'invasion acridienne ;
- Des éléments de réponse à la problématique de la protection de l'environnement (pesticides) ;
- Le niveau de confidentialité requis par l'autorité politique sur certains types d'informations.

* * *

La structure générale du plan devra être identique dans chacun des pays membres. Néanmoins un certain nombre de spécificités locales pourront y être intégrées. La CLCPRO devra être destinataire des mises à jour.








* * *

Annexe 7. Projet de chronogramme 2008-09

Chronogramme prévisionnel du processus de gestion des risques en région occidentale (2008-2009)

Processus de gestion des risques en Région occidentale (2007-2009)	2007				2008				2009			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Réunion internationales et régionales												
DLCC												
Réunions des Chargés de liaison et du Comité de pilotage EMPRES-RO				E				E	D			E
Ateliers régionaux d'élaboration des plans de gestion des risques												
Atelier régional de cadrage					R			R				
Atelier régional de suivi									R			
Atelier régional de validation des plans												
Elaboration des plans au niveau des pays (Avec appui coordination régionale pour ateliers nationaux, aspects institutionnels, formation appropriation des plans)												
Algérie												
Burkina Faso												
Libye												
Mali												
Maroc												
Mauritanie												
Niger												
Sénégal												
Tchad												
Tunisie												
Etudes												
Régionales (avec groupes de travail dans certains cas)												
Mécanismes financement lutte d'urgence (fonds d'urgence)												
Mécanismes financement lutte préventive												
Système de veille												
Communication de crise												
Nationales												
Fonds d'urgence national												
Exercices de simulation												
												S

Légende :

- | | | |
|--|---|--|
|  Continuité de l'activité |  Atelier régional |  Exercices simulation |
|  DLCC |  Atelier national | |
|  Réunion EMPRES-RO |  Groupe de travail | |

Annexe 8. Liste des participants

N°	Pays/Institution	Prénom et Nom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone
1	ALGERIE	M. Khaled Moumene	Sous Directeur / Chargé de liaison EMPRES-RO	khal63@yahoo.com	Ministère Agriculture et du Développement Rural	+213 21 74 95 13 +213 71 20 18 16
2	BURKINA FASO	Mamadou Coulibaly	Directeur	dpvc@agriculture.gov.bf	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Halieutiques	+226 50 36 19 15 +226 50 36 18 65
3	LIBYE	M. Khaled Gadgoud	Directeur of Desert Locust Control / Chargé de liaison EMPRES-RO	elgadgoud@yahoo.co.uk	P.O Box 78056 Tripoli	+216 91 37 86 232 +216 92 73 34 876
4	MALI	M. Fakaba Diakité	Directeur du CNLCP / Chargé de liaison EMPRES-RO	fakdiakite@yahoo.fr ulcp_palucp@orangemali.net	B.P E/4281 Bamako	+223 22 20182 +223 22 20193
5	MAROC	M. Saïd Ghaout	Directeur du CNLAA / Chargé de liaison EMPRES-RO	cnlaa@menara.ma	B.P 125 Inezgane Agadir	+212 28 24 23 30
6	MAURITANIE	M. Mohamed Abdallahi Ould Babah	Directeur Général du CNLA Chargé de liaison EMPRES-RO	maouldbabah@yahoo.fr	B.P 665, Nouakchott	+222 67 64 521
7	NIGER	M. Maazou Ranaou	CNLA Chargé de liaison EMPRES-RO	maazou96@yahoo.fr	B.P 323 Niamey	+227 20 74 25 56 +227 20 74 19 83
8	NIGER (AELP)	M. Garba Yahaya	Coordonnateur AELP - Niger	yehensdine2000@yahoo.fr	B.P 2219 Niamey	+227 20 74 29 21
9	SENEGAL	M. Ousseynou Diop	Chef Division OPV/ Avertissements Agricoles Chargé de liaison EMPRES-RO	diopousseynou55@yahoo.fr	B.P 20054 Thiaroye Dakar	+221 77 64 72 733
10	SENEGAL (AELP)	M. Ibou Sané	Coordonnateur AELP	ibousane54@yahoo.fr aelpsenegal@sentoo.sn	B.P 20 054 Thiaroye Dakar	+221 77 63 87 303 +221 33 85 32 252
11	TCHAD	M. Goipaye Akoul Idriss	Directeur DPVC / Chargé de liaison EMPRES-RO	aelpchad@intnet.td	Ministère agriculture et élevage, B.P 1551	+235 68 39 515 +235 99 91 695 +235 63 05 865

N°	Pays/Institution	Prénom et Nom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone
12	TCHAD (AELP)	M. Brahim Hassene	Coordonnateur AELP	aelpchad@intnet.td	B.P 6463 N'Djaména	+235 98 02 066 +235 25 22 287
13	TUNISIE	M. Abdelaziz Chebil	Directeur Défense des Cultures / Chargé de liaison EMPRES-RO	chebilabdelaziz@yahoo.fr	M.A.R.H 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis	+216 71 84 04 52 M :+216 98 35 41 17
14	FAO (siège), ITALIE	M. Christian Pantenius	EMPRES Officer	christian.pantenius@fao.org	FAO / AGPP, Viale delle Terme di Caracalla, 00150 Rome	+39 065 70 53 836 M:+39 34 62 45 60 54
15	CLCPRO/FAO, ALGERIE	M. Thami Ben Halima	Secrétaire Exécutif CLCPRO & Coordonnateur EMPRES-RO	thami.benhalima@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger, Algérie	+213 21 73 33 54
16	CLCPRO/FAO, ALGERIE	M. Filippo Fossi	Chargé du Suivi Evaluation CLCPRO	filippo.fossi@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger, Algérie	+213 21 73 33 54
17	CLCPRO/FAO, ALGERIE	M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou	Assistant technique	lemine.ouldahmedou@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger, Algérie	+213 21 73 33 54
18	CLCPRO/FAO, ALGERIE	M. Dominique Menon	Consultant FAO, Coordonnateur projet FSP	dominique.menon@fao.org	30 Rue Asselah Hocine BP 270 RP Alger, Algérie	+213 21 73 33 54
19	CRC/FAO, EGYPTE	M. Munir Butrous	Secretary of the CRC/FAORNE	munir.butrous@fao.org	Le Caire, Egypte	+202 33 31 60 18 +201 10 59 05 90
20	Cirad, FRANCE	M. Alex Franc	Chercheur Acridologue	alex.frank@cirad.fr	Unité d'acridologie TA A50/D, Campus Interna. Baillarguet 34398 Montpellier cedex 5	+33 4 67 59 38 69
21	CIVI.POL Conseil, FRANCE	M. Eric Peuch	Expert CIVI POL	eric-peuch@sdis17.fr	Service Départemental Incendie et Secours – 17000 La Rochelle	+33 5 46 00 59 11 +33 6 08 90 02 67
22	CIVI.POL Conseil, FRANCE	M. Omar Merabet	Représentant CIVI.POL	merabet.o@civipol.fr	9 Rue Notre Dame des Victoires – 75002 Paris	+33 1 45 44 94 83 +33 6 21 62 64 28

N°	Pays/Institution	Prénom et Nom	Fonction	Adresse électronique	Adresse postale	Téléphone
23	MAROC	M. Mohamed Hamjane	Traducteur / Interprète	mhamjane@gmail.com		+212 61 66 71 30
24	MALI	M. Coulibaly Mamy	Chef Division Technique	mpaa@yahoo.fr	Système d'Alerte Précoce	+336 221 27 28 +336 646 38 49
25	MALI	M. Bouraïma Koné	Chefs des Opérations CNLCP	kraussela@yahoo.fr	CNLCP	+223 222 01 82 +223 617 15 70
26	MALI	Colonel Mamadou Traoré	Directeur General Protection Civile	coloneltraoré@yahoo.fr	Protection Civile du Mali	+223 222 63 53 +223 645 68 26
27	MALI	Colonel Bah Samaké	Sous Directeur Prévention Etude	samakebah@yahoo.fr	Protection Civile du Mali	+223 676 38 39 +223 220 87 30
28	MALI	Lieutenant Mamadou A. Kouyaté	Documentaliste	kouyaté_mack@yahoo.fr	Protection Civile du Mali	+223 642 52 93 +223 605 55 56
29	MALI	Mme Sangaré Dado Coulibaly	Assistante de Direction	dcoulouba@yahoo.fr	CNLCP	+223 222 01 82 +223 605 55 56
30	MALI	M. Abdoulaye Sissoko	Modérateur	abdoulayesissoko@yahoo.fr	Office de la protection des végétaux	+223 222 24 04
31	MALI	M. Issa Kanté	Technicien informatique	kissa003@yahoo.fr	CNLCP	+223 222 01 82 +223 612 14 57